

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le neuf juillet deux mil quinze à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 2 juillet 2015 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BASSE Corinne, CHABRIER Michel, DE SOUSA Sandra, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, QUANTIN Hugues, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

**Pouvoirs** : M. Michel FOURNIER à M. Serge PASCANET  
Mme Christine BARGHOUT à Mme Mireille ROUGIER  
Mme Sandra GONZALEZ à Mme Valérie SOUBEYROUX  
M. David ARNAUD à M. Hugues QUANTIN  
M. Christian DAUZAT à M. Jean-Pierre HEBRARD

**Excusée** : Mme Séverine BRESSON

**Secrétaire de séance** : Mme Mireille ROUGIER

**Secrétaire administrative** : Mme Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Subvention au profit de l'association BD en Limagne
- Virements de crédit

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Contrat de balayage des rues
- Encaissement de chèques : Ligue contre le Cancer
- Encaissement suite à sinistre
- Espace culturel : désherbage du fonds documentaire
- Ouvertures de crédits
- CONTRAT SATESE : assistance technique pour l'assainissement collectif
- Lyonnaise des Eaux : approbation du rapport annuel 2014
- Questions diverses

#### **1. CONTRAT BALAYAGE DES RUES :**

Il convient de renouveler le contrat de balayage des rues passé jusque-là avec la SEMERAP et qui est arrivé à échéance le 2 mai 2015.

Sur demande du conseil municipal, plusieurs entreprises ont été consultées. Il est proposé de retenir la SEMERAP qui a présenté l'offre la moins disante pour un montant de 4472 € HT par an.

La présente convention prendra effet le 2 mai 2015 et est conclue pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse quatre fois.

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 1 (Amélia GARCIA)

#### **2. ENCAISSEMENT DE CHEQUES :** Ligue contre le Cancer

Dans le cadre des activités périscolaires, les élèves ont participé à un concours organisé par la Ligue contre le Cancer.

Les projets présentés ont reçu deux premiers prix dotés chacun d'un chèque de 300 €.

Il convient d'encaisser ces deux chèques de 300 € soit un total de 600 €.

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

### **3. ENCAISSEMENT SUITE A UN SINISTRE**

Un tiers s'est rendu responsable le 15 juin 2015 de la dégradation d'un panneau de signalisation et s'est engagé à rembourser le matériel dégradé d'un montant de 25.67 €.

Cette somme nous a été remboursée le 16 juin 2015 ;

Il convient de l'encaisser.

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

### **4. ESPACE CULTUREL : désherbage du fonds documentaire**

L'Espace Culturel doit procéder à la réforme de certains ouvrages, prenant en compte leur vétusté et leur manque d'attractivité.

Il convient d'autoriser le désherbage du fonds documentaire. Ces livres seront mis à disposition des habitants dans les boîtes à lire implantées sur la commune.

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

### **5. VIREMENTS DE CREDITS**

Il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin de régler les dépenses non prévues au budget ou insuffisamment provisionnées :

- **achat d'un fauteuil :**

afin de régler l'achat d'un fauteuil de bureau pour un montant de 202.83 €, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 52.83 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

M. le Maire propose un vote supplémentaire de 52.83 € se traduisant ainsi :

- Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

- Dépenses : 2184 (098) mairie

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

- **achat de poubelles pour l'extérieur (mairie, espace culturel) :**

afin de régler l'achat de poubelles non prévu au budget, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 547.36 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

M. le Maire propose un vote supplémentaire de 547.36 € sur la section d'investissement se traduisant comme suit :

- Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

- Dépenses : 2152 (105) voirie urbaine

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

- **Achat des plaques de numérotation des bâtiments du Biopôle et de la zone artisanale :**

Afin de régler l'achat de plaques de numérotation non prévus au budget, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 540.47 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

M. le Maire propose un vote supplémentaire de 540.47 € sur la section d'investissement se traduisant ainsi :

- Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement
- Dépenses : 2152 (105) voirie urbaine

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

6. **SATESE** : assistance technique pour l'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Saint-Beauzire bénéficie de l'assistance technique apportée aux collectivités en matière d'assainissement collectif des eaux usées dans le cadre des activités du SATESE, organisme du Conseil Départemental.

La participation forfaitaire annuelle de la commune pour 2015 s'élève à 0.99 € par habitant soit 2124.54 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant 2015 de la convention de mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif des eaux usées.

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

7. **LYONNAISE DES EAUX** : rapport annuel

La société Lyonnaise des Eaux nous a transmis le rapport annuel de délégation du service d'assainissement pour l'exercice 2014.

Après présentation aux élus du rapport, M. le Maire propose son approbation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'approuver le rapport annuel 2014 de délégation du service d'assainissement proposée par la société Lyonnaise des eaux.

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

8. **SUBVENTION BD EN LIMAGNE** :

Dans le cadre de l'organisation du festival de bandes dessinées de Saint-Beauzire, en mai 2015, la société Lyonnaise des Eaux, sponsor de l'opération, a versé la somme de 200 € à la commune au lieu de la verser à l'association organisatrice de cette festivité.

Il convient de reverser cette somme de 200 € à l'association BD en Limagne, par le biais d'une subvention exceptionnelle.

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

#### **9. VIREMENT DE CREDIT :**

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Subvention BD Lyonnaise des Eaux	61522	200.00 €	65748	200.00 €

**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

#### **INTERVENTION DE MME AMELIA GARCIA, conseillère municipale concernant un problème de place à la cantine :**

« lors de la réunion de la commission scolaire vous avez évoqué l'éventuel manque de place au restaurant de l'école pour la rentrée, votre proposition qui consiste à demander aux parents qui ne travaillent pas de récupérer leurs enfants pour le repas de midi, n'est pas soutenable, et ne règle pas le problème de façon pérenne. Pour répondre à la saturation de nos installations, il est nécessaire de projeter l'agrandissement de la cantine, comme nous l'avions évoqué à l'occasion des élections municipales.

Pour nous, il était évident suite à l'agrandissement de l'école, qu'il fallait engager de suite la réflexion sur la restauration et ne pas attendre.

Nous demandons d'une part de travailler à l'aménagement de la restauration scolaire à long terme et d'autre part d'examiner comment nous pouvons recevoir tous les enfants sans exclure personne y compris le nombre d'élèves en provenance des communes extérieures.

Nos installations de production de repas peuvent-elles supporter un sureffectif ?

Si oui, nous avons des locaux à proximité de l'école St Joseph qui peuvent être aménagés de façon provisoire pour recevoir une partie de l'effectif avec la mise en place de repas servis dans ces locaux.

Dans le cas où nous ne serions pas en capacité de produire ce surplus de repas, il nous faut examiner le portage de repas réalisé par un prestataire extérieur.

Le coût de cette opération serait supporté en direction des parents des communes extérieures qui font le choix de l'enseignement privé. »

M. le Maire répond que la cantine scolaire est certes, « victime » de son succès mais qu'à la rentrée de septembre 2015 il n'y aura pas de problème de place.

En effet, le premier service accueillera à 11h 45 les élèves de l'école publique de maternelle à CE2 inclus. Le deuxième service vers 12h 40 accueillera les CM1 et CM2 de l'école publique pour répondre à un souhait des représentants des parents d'élèves émis lors du conseil d'école du 18 juin 2015 qui craignent que la promiscuité grands-tout-petits sur la cour de récréation entraînent des accidents

ou incidents. Les élèves de l'Ecole Saint-Joseph déjeuneront également au deuxième service.

Le fait d'avancer l'heure de rentrée du matin permet donc à tous les enfants de déjeuner à une heure correcte et leur permet de reprendre les cours de l'après-midi à l'heure, ce qui n'était pas le cas auparavant pour tous.

Mme SOUBEYROUX, adjointe aux affaires scolaires ajoute que les effectifs des deux services devraient être équilibrés aux alentours de 88 rationnaires et déplore qu'une quinzaine de parents n'ont toujours pas donné de réponse.

M. le Maire précise qu'en tout état de cause la commune n'est pas en mesure de financer des travaux d'agrandissement ou d'aménagement de la cantine compte tenu de notre niveau d'endettement et de nos possibilités financières actuelles.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **❖ Vente de la parcelle AB 170**

M. le Docteur LAMADON a confirmé son intention d'acheter cette parcelle. Afin de mettre en œuvre l'étude d'un projet de construction et déclare mettre une option à cette acquisition assortie d'un délai de réflexion de 6 mois. Il lui sera répondu dans ce sens.

#### **❖ Comité de suivi d l'ASA Limagne Noire**

M. le Maire a assisté le 3 juillet 2015 à la réunion annuelle du comité de suivi et fait part des éléments suivants :

- le bilan 2014 est de 312 629m<sup>3</sup> pour la fertirrigation à partir des eaux de la sucrerie et de 330 000m<sup>3</sup> pour l'irrigation à partir des eaux retraitées de la station d'épuration de Clermont Ferrand.

- la campagne de fertirrigation de 2015 a utilisé 300 000m<sup>3</sup> d'eau en provenance de la sucrerie.

- cette année le phénomène olfactif a été atténué par le fait que les betteraves sont brassées avant d'être chargées dans les camions ce qui diminue l'export de terre et de feuilles dont la décomposition est malodorante.

- le suivi micro biologique est bon. Les analyses sont effectuées par un laboratoire de Saint-Etienne en attendant l'homologation du laboratoire de la ville de Clermont-Ferrand.

- l'arrêté préfectoral régissant l'ASA Limagne Noire doit être mis à jour avant juin 2016. Il devra prendre en compte la réglementation européenne quant à l'utilisation des eaux usées retraitées. Concrètement cela se traduirait par un allongement des distances entre les parties irriguées et les zones sensibles (routes, habitations, chemins) à 2 fois la portée des canons soit 70 à 90 mètres. Ceci réduirait alors la surface irrigable de 70 % et entrainerait quasiment l'abandon du système actuel pour, peut-être, évoluer vers la généralisation des pivots et le développement du goutte-à-goutte.

#### **❖ Vestiaires du terrain de foot**

Suite à des problèmes de soulèvement des carrelages dans les vestiaires, le maître d'œuvre a été contacté dès février 2015.

Une réunion sur les lieux a eu enfin lieu le mercredi 9 juillet 2015 en présence du Maire, du maître d'œuvre, des entreprises et des responsables de l'USSB.

L'entreprise qui a posé les carrelages s'est engagée à reprendre les malfaçons avant la reprise du championnat. Affaire à suivre.

### ❖ **Espace sportif : gonflements et éclatements des cloisons**

Une première déclaration de sinistre « dommages ouvrage » déposée auprès de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics le 4 mars 2015 a reçu une fin de non-recevoir.

Suite à une nouvelle extension des dégâts mettant vraisemblablement en cause l'étanchéité du sol du bâtiment, M. le Maire a contacté à nouveau la SMABTP qui accepte qu'une nouvelle déclaration de sinistre soit déposée afin de déclencher une expertise dans le cadre de la garantie décennale.

### ❖ **Information du Conseil Départemental**

Le Conseil Départemental a informé la commune que des travaux de renforcements des chaussées sur la RD 210 pour un montant total de 127 000 € et sur la RD6 pour un montant de 100 000 € ont fait l'objet d'autorisations de programme 2015

L'aménagement du carrefour giratoire RD6 et Biopôle a fait l'objet d'une autorisation de programme 2015 d'un montant de 6000 € pour la plantation de massifs et de gazon.

### ❖ **Rapports d'activités et document d'assemblée générale**

Les rapports d'activités 2014 des organismes suivants sont à la disposition des élus et du public au secrétariat :

- Lyonnaise des Eaux,
- SDIS,
- Logidome,
- SBA,
- Prévention routière.

Les documents remis lors de l'assemblée générale de la SEMERAP le sont également. Sont également disponible une brochure sur les aides agricoles et forestières et WIFI 63 en milieu rural.

### ❖ **Circulation à Epinet**

Le projet de traversée d'Epinet est en cours d'élaboration au Conseil Départemental.

La Gendarmerie Nationale effectuera des contrôles de vitesse.

### ❖ **Calendrier**

Lundi 13 juillet 2015 : repas CCA et feu d'artifice

Mardi 14 juillet 2015 à 10h 45 : commémoration de la Fête Nationale

Mardi 21 juillet 2015 : banque alimentaire (CCAS)

Mardi 28 juillet 2015 : commission de sécurité à la Sous-Préfecture (salle des fêtes et mairie)

Mercredi 26 août 2015 à 20h 30 : conseil municipal

**Fin de séance** : 22 heures